



DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES
DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE,
DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE
SOUS-DIRECTION DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET DE LA MÉTROLOGIE
Bureau de la métrologie
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Certificat de fonctionnement
n° 06.00.271.004.1 du 24 février 2006

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route

Capteurs de mouvement ACTIA

types SMARTACH SRES version 921441 Ind A
et SMARTACH SRES FIAT version 921492 Ind A

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie – Bureau de la métrologie

5 place des Vins de France- 75573 Paris Cedex 12- France

FABRICANT:

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 – France

BÉNÉFICIAIRE:

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 – France

NOM DES MODÈLES D'INSTRUMENT :

Capteurs de mouvement ACTIA types SMARTACH SRES et SMARTACH SRES FIAT

OBJET :

Le présent certificat complète les conditions particulières d'installation et d'utilisation prévues dans le certificat de fonctionnement n° 05.00.271.018.1 du 28 juin 2005.

Les capteurs de mouvement concernés ont fait l'objet du certificat d'homologation n° e2 – 28 du 28 juin 2005.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION:

Les capteurs de mouvement ACTIA types SMARTACH SRES version 921441 Ind A et SMARTACH SRES FIAT version 921492 Ind A peuvent être utilisés avec les UEV listées dans les précédents certificats de fonctionnement, ainsi qu'avec les UEV ACTIA de la famille SMARTACH STDII.

Cette famille d'UEV fait l'objet du certificat de fonctionnement n° 06.00.271.001.1 du 24 février 2006 et du certificat d'homologation n° [e2] – 30 du 24 février 2006.

ESSAIS RÉALISÉS :

Les essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié et leurs résultats listés dans le certificat de fonctionnement n° 05.00.271.018.1 du 28 juin 2005 restent valables, à l'exception des essais listés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

N°	Essais	Résultats des essais
1.	Inspection administrative	
1.1	Documentation (partiel)	satisfaisant
2.	Inspection visuelle	
2.1	Conformité avec la documentation (partiel)	satisfaisant
2.2	Identification / marquage (partiel)	satisfaisant

CONCLUSION :

Les capteurs de mouvement ACTIA types SMARTACH SRES et SMARTACH SRES FIAT ont satisfait aux exigences de construction de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP